

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 mars 2013 portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Cergy (Val-d'Oise) et création corrélative de la compagnie de gendarmerie départementale de Pontoise (Val-d'Oise)**

NOR : INTJ1306233A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La compagnie de gendarmerie départementale de Cergy (Val-d'Oise) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Corrélativement, la compagnie de gendarmerie départementale de Pontoise (Val-d'Oise) est créée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale de Pontoise exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,  
R. LIZUREY*

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Cergy	PSIG Jouy-le-Moutier BR Cergy BTA Cergy BTA Auvers-sur-Oise BTA Courdimanche BTA Jouy-le-Moutier BTA Magny-en-Vexin BTA Marines BTA Vigny	(dissolution)
Pontoise	(création)	PSIG Jouy-le-Moutier BR Pontoise BTA Pontoise BTA Auvers-sur-Oise BTA Courdimanche BTA Jouy-le-Moutier BTA Magny-en-Vexin BTA Marines BTA Vigny